Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260917-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mardi 22 septembre 2026

Séance Publique du
Lundi 28 septembre 2026

AIDE POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS FAISANT L'OBJET D'UN BAIL REEL SOLIDAIRE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Liziane LASCOMBES, Marianne POULAIN, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Aymeric VAZ PIRES, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Thomas EDOUARD à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE.

Présents	: 31
Pouvoirs	: 02
Absent	: 00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260917-DE

n°17

AIDE POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS FAISANT L'OBJET D'UN BAIL REEL SOLIDAIRE

Rapporteur : Cédric ORVOËN

La commune de Ploemeur est confrontée à une forte tension sur le marché foncier et immobilier, qui se traduit notamment par un coût élevé du foncier.

Cette situation limite l'offre de logement variée sur le territoire notamment sur une offre de logements abordables répondant aux besoins des ménages locaux et, plus particulièrement, des ménages disposant de revenus intermédiaires ou modestes souhaitant accéder à la propriété. Le constat partagé est celui d'une insuffisance de l'offre en accession abordable et pérenne, alors même que la demande demeure importante.

Dans ce contexte, le Bail Réel Solidaire (BRS) constitue un outil complémentaire particulièrement pertinent. Il permet de dissocier la propriété du foncier de celle du logement : l'Office foncier solidaire (OFS) conserve la propriété du terrain tandis que le ménage acquiert les droits réels attachés au logement. Cette dissociation permet de réduire le prix d'acquisition et de maintenir durablement le logement dans le champ de l'accession abordable.

Face à la hausse des prix de l'immobilier, notamment sur le littoral, Lorient Agglomération a créé un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) afin de faciliter l'accession sociale à la propriété sur son territoire.

Cet OFS territorial s'inscrit dans la politique de logement abordable de Lorient Agglomération, en cohérence avec son Programme Local de l'Habitat (PLH). Son objectif est de garantir un parc de logements durablement accessibles pour les ménages.

La commune de Ploemeur pourra ainsi mobiliser le BRS, en complément du logement locatif social, dans les opérations où les conditions foncières et économiques le permettent. L'objectif est de développer une offre diversifiée de logements abordables, associant logement locatif social, accession sociale et accession en BRS, afin de mieux répondre aux besoins des ménages et de préserver la diversité sociale et générationnelle du territoire.

Par délibération du 17 février 2021, le conseil municipal a mis en place une aide modulable pour soutenir la production de logement faisant l'objet d'un bail réel solidaire.

Il est proposé de maintenir cette aide modulable de 35€ le mètre carré de surface de plancher de logement en précisant que cette aide sera attribuée aux opérateurs, personnes morales agréées ou habilitées à intervenir dans le cadre d'un BRS, notamment un organisme de logement social.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260917-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Programme Local de l'Habitat de Lorient Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 février 2021 relative à la mise en place d'une aide modulable en faveur de la production de logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire ;

Vu l'avis de la commission 2 « Cadre de vie et territoire » en date du 16 septembre 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite poursuivre son soutien à la production de logements en BRS ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération du 17 février 2021.

- **DECIDE** la mise en place d'une aide modulable de 35€ le mètre carré de surface de plancher par logement faisant l'objet d'un bail réel solidaire et réalisés par un opérateur, personne morale agréée ou habilitée à intervenir dans le cadre d'un BRS, notamment un organisme de logement social.

- **PRECISE** que chaque demande de subvention fera l'objet d'une délibération spécifique. Chaque opération fera l'objet d'une **délibération spécifique du Conseil municipal**, précisant notamment le bénéficiaire, la nature de l'opération, le nombre de logements concernés, la surface retenue pour le calcul de l'aide, le montant de la subvention ainsi que les conditions et modalités de son versement.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Liliane MARTEVILLE,
Secrétaire de séance

Ronan LOAS,
Maire

MAIRIE DE PLOEMEUR (Morbihan)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355